

Rabat, le 05 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/12/2023**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que MC II Concrete a déclaré avoir cédé, le 26 juin 2023, 894 434 actions TGCC au cours unitaire de 140,03 dirhams, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, MC II Concrete déclare détenir 2 296 658 actions TGCC représentant 7,26% du capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, MC II Concrete envisage d'arrêter ses cessions sur la valeur TGCC.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma